



Publié le : 30/09/2026

Bureau

Séance du jeudi 17 septembre 2026

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, convoqué le 11 septembre 2026, s'est réuni salle Robert SCHWINT à la City - 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, sous la présidence de M. Ludovic FAGAUT, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25

La séance est ouverte à 14h10 et levée à 15h30

Etaient présents : M. Patrick AYACHE, M. Ludovic BARBAROSSA, Mme Catherine BARTHELET, Mme Marie-Jeanne BERNABEU (à compter de la question n°19), M. René BLAISON, M. Emile BOURGEOIS, Mme Nathalie BOUVET, M. Bruno CAIRE, M. Christian DAVID, M. Pascal DERIOT, M. Martial DEVAUX, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, M. Hervé GROULT, Mme Marie GRUILLOT, M. Patrick JACQUES, M. Laurent JEUNET, M. Jean-François MENESTRIER, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Frank MONNEUR, Mme Laurence MULOT CESARI, M. Anthony NAPPEZ, Mme Anne OLSZAK, Mme Sophie PESEUX, M. Philippe REGENNASS, M. Pascal ROUTHIER, M. Djilalli SAHLAOUI, M. Patrick VERDIER

Etaient absents : M. Patrick BOUZAT, M. Pierre-Charles HENRY, M. Didier PAINEAU, Mme Céline TRONCIN VERGEY, M. Kévin VEJUX,

Secrétaire de séance : Mme Anne FALGA

Procurations de vote : M. Kévin VEJUX donne pouvoir à Mme Marie GRUILLOT,

Délibération n°2026/2026.00218

Rapport n°17 - Fonds "Développement Durable" - Attribution de subventions aux associations Gravitation et l'Amap La Cagette du coin

Délibération du Bureau du 17 septembre 2026
Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

Fonds "Développement Durable" - Attribution de subventions aux associations Gravitation et l'Amap La Cagette du coin

Rapporteur : Mme Nathalie BOUVET, Vice-Présidente

	Date	Avis
Commission n°6	16/09/2026	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2026 et PPIF 2026-2030 « Action sensibilisation environnement »	Montant prévu au budget 2026 : 12 000 € Montant de l'opération : 3 985 €

Résumé :

Le rapport a pour objet l'attribution de subventions dans le cadre du fonds « Développement durable » pour les projets suivants :

- 2 002 € à l'association « Gravitation » pour l'organisation de son projet de veillées « L'homme, ce vaste jardin ».
- 1 983 € à l'association AMAP « La Cagette du Coin » pour l'organisation des « Festi'Vallières ».

I - Association Gravitation : présentation de l'évènement « L'homme ce vaste jardin »

« L'homme, ce vaste jardin » est un projet artistique et citoyen qui veut montrer qu'il existe déjà, autour de nous, des façons solidaires et écologiques de vivre ensemble. Le projet met en lumière des initiatives locales : jardins partagés, agriculture écologique, ateliers, repas collectifs ou actions dans l'espace public. Il commence par des portraits filmés d'habitants, d'associations et de collectifs de Besançon et des alentours. Ces vidéos montrent leurs activités, mais aussi les liens humains qu'elles créent.

Ensuite, ces films sont projetés lors de « veillées aspirateurs » ouvertes au public, habitants, associations et artistes pour discuter, échanger leurs idées et imaginer ensemble d'autres manières de vivre la ville. Dans un troisième temps, des interventions artistiques auront lieu dans l'espace public : performances de rue, chants collectifs, micro-trottoirs et actions poétiques pour faire participer les habitants et donner envie de réfléchir autrement à notre avenir commun.

Les « veillées-aspirateurs » s'appuient sur une double signification : Aspirer, car durant deux années, l'association a absorbé, recueilli, accumulé les paroles, les gestes et les réalités des acteurs locaux. Puis, aspiration, car il s'agit de laisser émerger les désirs, les visions et les horizons partagés qui donnent souffle au projet.

Calendrier des « veillées aspirateurs » :

- 27 mars 2026 à l'ASEP à Besançon.
- 30 mai 2026 au café des pratiques à Besançon.
- Automne 2026 avec le « Tambour Battant ».
- Automne 2026 Manifestation organisée avec la PAC.

Plan de financement présenté par l'association :

CHARGES (TTC)		PRODUITS (TTC)	
Services extérieurs		Subventions	
Locations	500 €	GBM - Fonds Dév. Durable <i>sollicité</i>	2 000 €
Assurance	25 €	Ville de Besançon Culture <i>sollicité</i>	5 000 €
		Mécénat	1 000 €
Autres services extérieurs			
Déplacements, missions	300 €	Ressources propres	
		Ressources propres	2 010 €
Charges de personnel			
Rémunération des personnels	5 930 €		

Charges sociales	3 255 €		
TOTAL CHARGES	10 010 €	TOTAL PRODUITS	10 010 €

L'association sollicite une subvention de 2 000 € auprès de GBM. Le projet est éligible au fonds « Développement Durable » de GBM (modalités validées par le Conseil de Communauté du 2 mars 2023, délibération n° 006412). Il s'agit d'un projet de sensibilisation au développement durable entrant dans les thèmes suivants du fonds : « promotion d'une alimentation ou de pratiques culturelles respectueuses de l'environnement », « promotion d'une agriculture locale et des échanges solidaires », « préservation de la biodiversité » et « préservation des milieux remarquables et/ou naturels ».

Le projet s'inscrit dans 5 critères de développement durable suivants, parmi les 12 du fonds à respecter (3 minimums pour être éligible) :

Critères de développement durable du fonds	Description du projet
Développer le partenariat avec les producteurs locaux	L'action valorise les maraichers locaux par des portraits filmés montrant leurs pratiques, les circuits courts et l'alimentation de proximité, tout en renforçant leur visibilité.
Développer le partenariat avec d'autres acteurs locaux autour du changement climatique (associations, collectivités, entreprises, écoles ...).	L'action fédère associations, habitants, écoles, chercheurs et collectivités autour du jardin, de l'agriculture urbaine et des défis écologiques du territoire.
Mettre en valeur les richesses patrimoniales, floristiques, faunistiques, architecturales ou humaines du territoire	Le projet met en valeur les richesses humaines, végétales et paysagères du territoire en donnant à voir jardins, savoirs faire, lieux de vie et engagements locaux.
Promouvoir la solidarité et l'égalité des chances	Le projet promeut un modèle solidaire fondé sur le partage des ressources, la coopération entre acteurs et une démarche de démocratie culturelle ouverte à tous.
Agir pour préserver la biodiversité	Le projet donne à voir et à reconnaître des modèles locaux qui font de la préservation de la biodiversité une pratique concrète, quotidienne et partagée.

Selon le règlement du fonds « Développement Durable », le calcul de la subvention de GBM pour les projets dont le coût est supérieur à 10 000 € est de 20 % de l'assiette éligible TTC.

Coût total TTC	Assiette éligible TTC	Taux de Financement	Subvention GBM proposée
10 010 €	10 010 €	20 %	2 002 €

Il est proposé d'accorder à l'association « Gravitation » une subvention de 2 002 €.

Rappel du soutien financier GBM :

L'association n'a jamais sollicité GBM au titre du fonds « Développement Durable ».

II – Association « La Cagette du Coin » : présentation des « Festi'vallières »

Créée en 2019 à la suite de l'installation de maraicher bio sur l'espace test agricole de Grand Besançon à Chalezeule, la Cagette du coin s'est progressivement développée et a structuré une AMAP distribuant jusqu'à 1 000 paniers hebdomadaires de produits biologiques et locaux (légumes, œufs, pain, miel, fromage, bières, puis viande), grâce à l'implication de plusieurs producteurs du territoire. Après leur départ de l'espace test en 2023, les maraichers ont poursuivi leur projet d'installation agricole avec le soutien de Terre de Liens, qui a acquis 3 hectares dans le quartier des Vallières à Besançon. La Cagette du coin porte un projet associatif de sensibilisation aux enjeux environnementaux, agricoles et alimentaires. Elle organise régulièrement des chantiers participatifs à la ferme, favorisant les échanges

entre producteurs et adhérents autour des pratiques de maraîchage biologique. L'association est à l'origine des « Festi'Vallières », événement annuel mêlant agriculture, culture et sensibilisation environnementale. La deuxième édition, organisée en juin 2025 à la ferme des Vallières, a réuni plus de 400 participants autour de spectacles, visites, débats, repas paysans et animations musicales. La troisième édition s'est déroulée les 27 et 28 juin 2026 et ambitionne de renforcer les liens entre culture, agriculture et transition écologique, en valorisant des initiatives et acteurs locaux.

Calendrier des Festi'Vallières

Samedi 27 juin :

- Spectacle V.I.E.N.S (Vers Ici Entre Nos rienS) : Création théâtrale de la compagnie L'Entre, inspirée du monde paysan et rural, nourrie par une immersion à la ferme de Barband.
- Restauration en continu : Food-truck de la ferme de Saint-Juan, proposant des produits fermiers et locaux.
- Bal folk avec Les Écorchés Vifs : Initiation à la danse suivie d'un bal festif aux sonorités traditionnelles et acoustiques.

Dimanche 28 juin :

- Spectacle jeune public : Jeanne Boilard propose un voyage entre contes, plantes et solidarité.
- Brunch paysan : Produits biologiques et locaux proposés par les producteurs du territoire.
- Visite de la ferme : Découverte du maraîchage bio et des pratiques écologiques mises en œuvre sur la ferme.
- Table ronde : Sécurité sociale de l'alimentation : Échanges autour de l'accès à une alimentation de qualité et des enjeux agricoles et environnementaux.
- Village des animations : Ateliers et découvertes pour tous : toupies, espace enfants, ânes, lactofermentation...
- Loto : Clôture festive avec des lots offerts par les producteurs locaux.

Plan de financement présenté par l'association :

CHARGES (TTC)		PRODUITS (TTC)	
Achats		Subventions	
Matières et fournitures	2 800 €	GBM fonds Dév. Durable sollicité	1 500 €
		Département du Doubs	1 500 €
Services Extérieurs			
Locations	750 €	Autres produits de gestion courante	
		Fonds propres	1 180 €
Autres services extérieurs		Mécénat	80 €
Rémunérations – honoraires	1 750 €		
Déplacement – missions – réception	310 €	Vente, prestation, production	
Graphiste	800 €		
		Buvette, restauration	2 350 €
Autres charges			
Adhésion association Electricité	100 €		
Restauration bénévoles	100 €		
TOTAL CHARGES	6 610 €	TOTAL PRODUITS	6 610 €

L'association sollicite une subvention de 1 500 € auprès de GBM. Le projet est éligible au fonds « Développement Durable de GBM (modalités validées par le Conseil de Communauté du 2 mars 2023, délibération n° 006412). Il s'agit d'un projet de sensibilisation au développement durable entrant dans les thèmes suivants du fonds : « Mobilisation sur les enjeux climatiques, énergétiques et environnementaux », « promotion d'une alimentation ou de pratiques culturelles respectueuses de l'environnement », « promotion d'une agriculture locale et des échanges solidaires ».

Le projet s'inscrit dans 9 critères de développement durable suivants, parmi les 12 du fonds à respecter (3 minimums pour être éligible) :

Critère de développement durable du fonds	Description du projet
---	-----------------------

Mettre en œuvre des actions de tri et de recyclage ou réemploi des déchets générés par l'action.	Des poubelles de tri (noires et jaunes) seront mises à disposition des participants, avec une signalétique dédiée pour faciliter le tri des déchets, ainsi qu'un dispositif de compostage
Favoriser les produits réutilisables (vaisselle, banderoles...).	Les panneaux et banderoles seront réutilisés d'une année sur l'autre, tout comme les supports d'affichage des prix et la signalétique des différents stands (toilettes, buvette, etc.). Le matériel sera également complété par des emprunts auprès d'autres associations.
Inciter les participants à utiliser des moyens de transports éco-responsables pour se rendre sur le lieu de l'action	Le site est accessible en tram, et un parking vélo sera mis à disposition sur place.
Développer le partenariat avec les producteurs locaux	L'événement se déroule sur une ferme maraîchère en agriculture biologique. Les denrées alimentaires proposées proviennent des producteurs de l'AMAP, privilégiant des produits bio et locaux tels que des légumes, du pain, des œufs ou encore des bières artisanales.
Développer le partenariat avec d'autres acteurs locaux autour du changement climatique (associations, collectivités, entreprises, écoles ...).	L'événement s'inscrit dans une dynamique partenariale avec Terre de Liens, la LPO et le collectif SSA de Besançon.
Préserver les ressources	Des toilettes sèches seront installées afin de limiter la consommation d'eau. Une animation de fabrication de toupies sera également proposée, fonctionnant par pédalage sans recours à l'électricité.
Utiliser des équipements (sono, éclairage...) économe en énergie	Installation d'un système d'éclairage à LED
Favoriser les actions de communication éco-responsables et adaptée aux besoins	Fabrication et mise en fonctionnement d'une toupie actionnée par pédalage, sans utilisation d'électricité.
Agir pour préserver la biodiversité	Visite de la ferme en compagnie des deux maraîchers et de la LPO, qui présentera les actions mises en œuvre pour la protection de la biodiversité.

Selon le règlement du fonds « Développement Durable », le calcul de la subvention de GBM pour les projets dont le coût est inférieur ou égal à 10 000 est de 30 % de l'assiette éligible TTC.

Coût total TTC	Assiette éligible TTC	Taux de Financement	Subvention GBM proposée
6 610 €	6 610 €	30 %	1 983 €

Il est proposé d'accorder à l'association « l'AMAP La Cagette du Coin » une subvention de 1 983 €.

Rappel du soutien financier GBM :

L'association n'a jamais sollicité GBM au titre du fonds « Développement Durable ».

A l'unanimité, le Bureau attribue deux subventions au titre du fonds « Développement Durable » :

- Une subvention d'un montant de 2 002 € à l'association Gravitations pour son projet de veillées « L'homme ce vaste jardin » durant l'année 2026,
- Une subvention d'un montant de 1 983 € à l'AMAP « La Cagette du Coin » pour l'animation des « Festi'Vallières 2026 ».

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

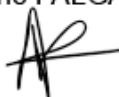
*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,

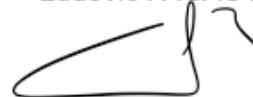
Pour extrait conforme,

La Vice-Présidente au développement économique,
à l'industrie, à l'emploi, à l'insertion
et à l'innovation,
Anne FALGA



Document signé électroniquement

Le Président,
Ludovic FAGAUT



Maire de Besançon.

Document signé électroniquement